

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 décembre 2025 à 10h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 04/12/2025

Date de publication : 22 DEC. 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Raymond ALBIS, Pierre ASCHIERI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Marc DELIA, Ismaël OGEZ, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Jean-Louis CONIL à Marino CASSEZ, Bernard ROUX à Ludovic SANCHEZ

ABSENTS : Claude BOMPAR, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Projets de décisions du bureau communautaire

DB2025_103 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Adoption d'un nouveau règlement intérieur de l'hôtel d'entreprises scientifique GRASSE BIOTECH

DB2025_104 : JEUNESSE ET SPORTS - Règlement de la course - « Ride and Trail By Pays de Grasse »

DB2025_105 : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre - Appel d'offres - Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la Demande) suite à une première procédure déclarée infructueuse Avenant n°4 à l'accord-cadre 2023/25

DB2025_106 : PETITE ENFANCE - Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

DB2025_107 : MOBILITES - Financements extérieurs : Demande de subvention au Conseil Régional « Nos territoires d'abord » 2023-2028 - Opération « Bus à Haut Niveau de Service Grasse / Mouans-Sartoux ».

DB2025_108 : MOBILITES - Financements extérieurs : Demande de subvention au Conseil Régional « Nos territoires d'abord » 2023-2028 - Opération « Renouvellement partielle de la flotte de bus par des bus électriques »

DB2025_109 : CULTURE - Actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) : Demande de subvention à la DRAC PACA dans le cadre de l'appel à projet « Culture et Justice »

2. Préparation du conseil communautaire

3. Remise des QR Code pour le lancement de WIVISITES pour les communes de Saint-Cézaire-sur-Siagne et Saint-Vallier-de-Thiey

4. Questions diverses

- Présentation de la concession du PIG.
-

Décision n°DB2025_103 : Adoption d'un nouveau règlement intérieur de l'hôtel d'entreprises scientifique Grasse BIOTECH

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

Structurant pour le territoire, l'hôtel d'entreprises scientifique Grasse BIOTECH, inauguré en 2018, participe à l'attractivité du territoire, à la promotion de l'esprit d'entreprise et est source de création d'emplois. Aussi, implanté sur un site industriel, il vient combler une partie du manque d'offres de laboratoires standards pour les jeunes entreprises innovantes.

Au regard des besoins constatés depuis la création du site et de l'évolution des règles de droit, il convient de faire évoluer le règlement intérieur de cet établissement.

Il est proposé au bureau communautaire d'adopter un nouveau règlement intérieur de l'Hôtel d'entreprises scientifique Grasse BIOTECH afin de mieux encadrer les modalités d'occupation des locaux par les structures hébergées, de tenir compte des normes en vigueur en matière de sécurité, de prévention des risques et pour l'utilisation des services.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** dans les termes le nouveau règlement intérieur de l'Hôtel d'entreprises scientifique – Grasse BIOTECH sis sur le Parc d'activités ArômaGrasse sur la commune de Grasse.
-

Décision n°DB2025_104 : Règlement de la course « Ride and Trail By Pays de Grasse »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse organise une course nature itinérante à réaliser en VTT, en courant ou les deux à la fois.

Cet événement vise à valoriser la diversité des paysages et du patrimoine naturel du territoire tout en fédérant un réseau d'acteurs économiques et institutionnels.

La première édition aura lieu le dimanche 28 juin 2026.

Un règlement afin d'organiser et d'encadrer cet événement dans les meilleures conditions a été établi à cet effet.

Il est ainsi proposé au bureau communautaire de l'approuver.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le règlement de la course « Ride & Trail by Pays de Grasse » joint à la présente décision ;
- **D'AUTORISER** sa diffusion sur le site de l'événement ainsi qu'auprès des participants.

Décision n°DB2025_105 : Accord-cadre - Appel d'offres - Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la Demande) suite à une première procédure déclarée infructueuse Avenant n°4 à l'accord-cadre 2023/25

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 à l'accord-cadre 2023/25 ayant pour objet d'accepter et d'agrérer le remplacement de Monsieur Stéphane BIANCHERI cotraitant par Monsieur Christophe DOUE au sein du groupement des taxis grassois.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°4, joint en annexe, à l'accord-cadre 2023/25 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 sans incidence financière.

Décision n°DB2025_106 : Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

Les établissements d'accueil doivent régulièrement mettre en conformité leur règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement des structures et y annexer différents protocoles, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires.

Il est proposé au bureau communautaire d'approver la mise à jour du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du Jeune Enfant en accord avec la CAF des Alpes-Maritimes et des services de la Protection Maternelle et Infantile du Département.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.
Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement et ses annexes joints à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce règlement de fonctionnement qui s'appliquera et se substituera aux anciens règlements à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **D'AUTORISER** le service Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à appliquer et à diffuser ce règlement à compter de 1er janvier 2026.

Décision n°DB2025_107 : Financements extérieurs : Demande de subvention au Conseil Régional« Nos territoires d'abord » 2023-2028 - Opération « Bus à Haut Niveau de Service Grasse / Mouans-Sartoux »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

Le contrat « Nos territoires d'abord » ayant pour objectif de soutenir et d'accompagner l'investissement des collectivités, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite déposer un dossier relatif à la réalisation d'un Bus à Haut Niveau de Service entre le Pôle Intermodal de la Gare SNCF de Grasse et les Jardins du Musée International de la Parfumerie à Mouans-Sartoux, au titre de la programmation 2023-2028, afin de mobiliser le cofinancement de la Région.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider le plan de financement et à déposer la demande de subvention relatif à ce projet.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'opération 1.2 « Bus à Haut Niveau de Service entre le Pôle Intermodal de la Gare SNCF de Grasse et les Jardins du Musée International de la Parfumerie à Mouans-Sartoux », ci-avant présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement du Conseil Régional dans le cadre du contrat « Nos territoires d'Abord » 2023-2028 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2025_108 : Financements extérieurs : Demande de subvention au Conseil Régional « Nos territoires d'abord » 2023-2028 - Opération « Renouvellement partielle de la flotte de bus par des bus électriques

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

Le contrat « Nos territoires d'abord » ayant pour objectif de soutenir et d'accompagner l'investissement des collectivités, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite déposer un dossier relatif au renouvellement de la flotte de bus par des bus électriques, au titre de la programmation 2023-2028, afin de mobiliser le cofinancement de la Région.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider le plan de financement et à déposer la demande de subvention relatif à ce projet.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement de l'opération 1.3 « renouvellement de la flotte de bus par des bus électriques », ci-avant présenté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement du Conseil Régional dans le cadre du contrat « Nos territoires d'Abord » 2023-2028 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2025 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2025_109 : Actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) : Demande de subvention à la DRAC PACA dans le cadre de l'appel à projet « Culture et Justice »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse s'inscrit dans une démarche de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (label 100 % EAC). À ce titre, elle initie, soutient et accompagne des actions culturelles destinées à l'ensemble des publics.

Dans ce cadre, elle développe une collaboration régulière avec la maison d'arrêt de Grasse, via la Micro-Folie mobile, afin de proposer une offre culturelle élaborée conjointement avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Afin de poursuivre cette dynamique, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse envisage de candidater à l'appel à projets « Culture et Justice » porté par la DRAC PACA. Cette démarche vise à obtenir une subvention de 2 500 euros pour la mise en œuvre d'un projet en 2026.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et dossiers relatifs à cette demande de subvention pour l'année 2026.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Monsieur Jean-Marc DELIA ne prend part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer le dossier de demandes de subvention auprès de la DRAC PACA pour l'appel à projet « culture et justice 2026 » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents ou dossiers relatifs nécessaires à l'exécution de la présente décision.

-
- Les sujets suivants ont été abordés :
 - Préparation du conseil communautaire
 - Remise des QR Codes pour le lancement des Wivisites pour les communes de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Saint-Vallier-de-Thiey
 - Questions diverses
 - Présentation de la concession du PIG

Fin de la séance à 11h30.

Fait à Grasse, le 12 décembre 2025

Le Président
Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

